COMMUNE DE VACHERESSE
74360

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° DEL2025_007

~~~~~~

SEANCE DU 21 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-et-un mars à 19 heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de VACHERESSE, sous la présidence de Monsieur Jean TUPIN-BRON, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14
Nombre de membres présents : 9
Nombre de membres votants : 10
Date de convocation : 14 mars 2025

PRESENTS : *TUPIN-BRON Jean, DORIGO Rebecca, MARTIN Françoise, TAGAND François, CHAPERON Virginie, RATEL Aurélie, ROBERT Nicolas, PAREYT Alexandre, BACQUET Fantine*

ABSENTS EXCUSES : *DURIN Frédéric, PETIT-JEAN Aurélien (pouvoir à TAGAND François), MOTTIEZ Adrien, QUESTROY Claudine (pouvoir à MARTIN Françoise), MOTTIEZ Emmanuel*

Monsieur PAREYT Alexandre a été élu secrétaire.

OBJET : VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024 – BUDGET PRINCIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal n° DEL2023_048 du 12/09/2023 portant sur l'expérimentation du compte financier unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques,

Vu la convention relative à l'expérimentation du CFU,

Vu le CFU 2024 du budget principal,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents,

Considérant que la CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les dispositions de l'article L.2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote »,
~~~~~~

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration,

Considérant que, dans ce cadre, Monsieur le maire a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Madame DORIGO Rebecca, première adjointe,

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit par Madame DORIGO Rebecca :

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE
Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice 2024

		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 464 612,00	1 066 23,78	2 530 851,78
	Recettes réalisées	709 539,02	1 158 532,25	1 868 071,27
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 207 728,36	1 081 000,00	2 288 728,36
	Dépenses réalisées	725 436,87	879 781,62	1 605 218,49
	Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00
Différence entre les titres et les mandats	Soldes des réalisations de l'exercice (+/-)	-15 897,85	278 750,63	262 852,78
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	-36 371,64	14 760,22	-21 611,42
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	**Excédent/déficit (+/-)**	**-52 269,49**	**293 510,85**	**241 241,36**
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	0,00	0,00	0,00
Résultat cumulé	**Excédent/déficit (+/-)**	**-52 269,49**	**293 510,85**	**241 241,36**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, Monsieur le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote :

- **APPROUVE** le compte financier unique 2024 du budget principal,
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Jean TUPIN-BRON

MAIRIE de VACHERESSE 74 Hte Savoie

Le secrétaire de séance,
Alexandre PAREYT

Acte rendu exécutoire
après télétransmission en préfecture le
et publication du